

ANNEXE - DELIBERATION N° DEL 24-03 du C.C.A.S. du 5 février 2024

BAREME DES TARIFS DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE AU 1<sup>ER</sup> MARS 2024

Prestation du C.C.A.S	Prestations en vigueur de la restauration des aînés	DATE DE LA PRECEDENTE REVISION	TARIFS PLEINS 2023 (tranche J)	TARIFS PLEINS ARRETES 2024 (tranche J)	TARIFS DEGRESSIFS 2024 (sur la base de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022)								
					TRANCHES								
					A	B	C	D	E	F	G	H	I
Portage à domicile	Service déjeuner livré	01/03/2023	13,81 €	14,57 €	3,64 €	5,83 €	8,01 €	9,47 €	10,93 €	11,66 €	12,38 €	13,11 €	13,84 €
Portage à domicile	Service déjeuner livré pour invité		15,25 €	16,09 €	pas de tarif dégressif invité								
Portage à domicile	Service dîner livré à domicile avec le déjeuner		6,48 €	6,84 €	1,71 €	2,73 €	3,76 €	4,44 €	5,13 €	5,47 €	5,81 €	6,15 €	6,49 €
Portage à domicile	Service dîner allégé livré à domicile avec le déjeuner		2,58 €	2,72 €	0,68 €	1,09 €	1,50 €	1,77 €	2,04 €	2,18 €	2,31 €	2,45 €	2,59 €
Portage à domicile	Prestation 1/4 de vin supplémentaire pour repas à domicile		2,00 €	2,11 €	Pas de tarif dégressif pour le 1/4 de vin								

Ce nouveau barème est applicable au 5 février 2024

Pour le Président du C.C.A.S.,  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.  
Sylvie d'ESTEVE

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 5 février 2024.

**repas spéciaux non stricts\* : régime diabétique, régime sans sel, régime hypocalorique, repas mixé servis sans supplément mais sur certificat médical**

\*Non stricts au regard du standard médical en vigueur du fait des contraintes de production mais s'en rapprochant



Accusé de réception en Préfecture  
078-267800480-20240205-DEL24-03-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2024  
Date de réception en Préfecture : 15/02/2024  
Date de sa publication : 15/02/2024